Etat Prévisionnel des Recettes
Et des Dépenses 2024

La section de fonctionnement

Il est à noter que le budget annexe « Résidence Jacques-Bertrand » est conforme aux orientations du CPOM 2018/2022 présenté au Conseil d'Administration le 15 février 2018 tenant compte des surcoûts validés dans le PPI en lien avec les travaux de réhabilitation, des dotations allouées et des tarifs établis par le Conseil Départemental.

Cependant malgré une vigilance et une optimisation des dépenses, le résultat est prévu en déficit dans un contexte de trésorerie déjà fortement impactée.

Les dépenses de fonctionnement

CHARGES D'EXPLOITATION 2024	
TOTAL GROUPE 1 : charges afférentes à l 'exploitation courante	**435 644.00 €**
TOTAL GROUPE 2 : charges de personnel	**2 000 000.00 €**
TOTAL GROUPE 3 : charges afférentes à la structure	**382 958.40 €**
TOTAL DES CHARGES	**2 818 602.40 €**

Les charges sont projetées sur la réalisation 2023 :

- Les charges afférentes à l'exploitation prennent en compte l'inflation et le maintien de la dépendance actuelle
- Les charges de personnel prennent en compte les renforts en place nécessaire à l'augmentation de l'activité, le contrat du médecin coordonnateur pour la Coupe Pathos et l'évaluation du GMP

- Les charges afférentes à la structure prennent en compte l'augmentation du loyer (+2%) de la RJB (en qualité de locataire) au CCAS (propriétaire) ainsi que les différentes charges liées à la maintenance préventive et curative. Il est à noter que conformément au courrier du CD44 relatifs aux financements 2024, le surcoût du loyer 2024 devra être pris en charge par la Ville. En l'espèce, le CCAS renoncera à l'augmentation du loyer prévue en 2024 (+75 000 euros). Afin de compenser cette perte de recette, la Ville devra envisager le versement d'une subvention complémentaire au CCAS dans le courant de l'année 2024.

Les recettes de fonctionnement

PRODUITS D'EXPLOITATION 2024	
TOTAL GROUPE 1	**2 315 883.00 €**
TOTAL GROUPE 2	**83 000.00 €**
TOTAL GROUPE 3	**2 989.24 €**
TOTAL DES PRODUITS	**2 401 872.24 €**

S'agissant des recettes de fonctionnement, les prévisions prennent en compte le prix de journée validé par le Conseil Départemental, révisé à la hausse lors de la transmission d'un nouveau PPI (+4.5% de taux directeur + 2 euros au titre de l'impact des travaux).

La prévision reste prudente au niveau du soin, à savoir la base pérenne 2023, dans l'attente de la dotation 2024.

L'activité prévue tient compte de l'absence de locations de 2 logements pour cause de travaux ainsi que d'une reprise d'activité pour les autres logements.

Les remboursements de l'assurance sont eux-aussi évalués prudemment (55 000 euros correspondant au coût de l'assurance).

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- l'achat de matériel médical (lits médicalisés, matelas, fauteuils roulants…)

- Le changement de l'autocom

- L'accompagnement à la réalisation du projet d'établissement et l'évaluation externe

- Le renouvellement de matériel informatique (tablettes de soins subventionnées)

- Le renouvellement du matériel de cuisine et lingerie

- L'aménagement de l'espace bien-être

Il ressort de l'analyse développée ci-dessus que la situation financière de l'établissement est fragile. En effet, pour la première fois, il va être proposé de voter l'EPRD en déficit, à hauteur de 416 K euros.

En l'absence d'un soutien financier du CD44, de l'ARS et de la Ville de Clisson, l'EHPAD pourrait se trouver dans une situation de rupture de trésorerie dans le courant du 1er semestre 2024.

Il est précisé que la dégradation des comptes des EHPAD constitue une tendance de fond, tant au niveau départemental que national, notamment en ce qui concerne les structures comptant moins de 80 logements.

Un fonds d'urgence (CODIFFEMS) a d'ailleurs été mis en place par l'Etat, l'ARS et le CD44 fin 2023 pour venir en soutien des établissements en tension. Un dossier a été déposé fin 2023 par l'établissement Jacques BERTRAND. Le niveau de trésorerie ayant alors été jugé suffisant par le CODIFFEMS, aucune aide n'a été attribuée.

Un nouveau dossier auprès du CODIFFEMS sera déposé dans les prochaines semaines.

Pour 2025, une augmentation des recettes de l'établissement est à prévoir.

- retour à une activité pleine (55 logements contre 53 actuellement),
- revalorisation des dotations dépendance et soins avec la réévaluation du GMP et du Pathos,
- augmentation du prix de journée 2025 pour compenser l'augmentation du loyer (cette augmentation a été demandée fin 2023, l'établissement est dans l'attente de la réponse du CD44 et de l'ARS).

Cependant, malgré ces perspectives, ces recettes nouvelles ne devraient couvrir qu'une partie du déficit prévisionnel.

Pour se donner toutes les chances de parvenir à un rééquilibrage de ces comptes à court terme, l'établissement a décidé de solliciter les 2 accompagnements suivants :

- par le centre des finances publiques : une analyse rétrospective et prospective des comptes de l'établissement a été commandée début 2024,
- par le cabinet KPMG : un audit est en cours, il portera tant sur le volet « recettes » que sur le volet « dépenses ».